



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 20
Réunion du 18 Janvier 2022

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Denis RICCI, Jean-Paul DELALANDE, Marc BENINCASE, Gérard AUDEL.

Excusé(s) : M. Romain SENESI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

FEMININE U15 A 8 : Résultats des 1/4 de finale du 08/01/2022

ASCCF	0 - 12	AS MONACO
ESCR	2 - 9	CA PEYMEINADE
MOUANS SARTOUX	9 - 1	US MANDELIEU
CAVIGAL	-	RC GRASSE

ERRATUM

Suite à la qualification de RC GRASSE pour les 1/4 de finale de la coupe de la ligue du 19 MARS 2022, la commission fixe la rencontre CAVIGAL – GRASSE le **19 FEVRIER 2022.**

Le club du CAVIGAL est prié d'envoyer l'horaire pour le 31 JANVIER 2022.

RAPPEL

FESTIVAL U12 & U13 - SAISON 2021/2022

Le 2eme tour du FESTIVAL U12 – U13 se déroulera le SAMEDI 26 FEVRIER 2022.

A ce jour s'est porté candidat pour l'organisation du premier tour :

- L'US CAP D'AIL

4 sites étant nécessaire pour satisfaire le bon fonctionnement du festival, les clubs désirant accueillir les rencontres sont invités à adresser leur candidature au secrétariat du district le plus rapidement possible.

La réunion du Mardi 25 Janvier étant consacré au tirage au sort des catégories SENIOR, U18, U16, U14 et FEMININE à 11, les poules seront constituées le 01 Février 2022.

Cahier des charges pour l'organisation du Festival U12 – U13

1 sono – 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2).

Prévoir des ballons et des chasubles.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI